

éditions
LE FONDS BELVAL

6 avenue des Hauts Fourneaux L-4362 Esch-sur-Alzette
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN 978-2-9599746-9-4



bilan 2011

rapport d'activités
du Fonds Belval

bilan 2011



rapport d'activités
du Fonds Belval

	PREFACE	04-05
01	LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL	06-30
02	LA MISSION DU FONDS BELVAL	31-31
03	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	32-33
04	LA STRUCTURE OPERATIONNELLE	34-35
05	LA LOI MODIFIEE DU 25 JUILLET 2002.....	36-37
06	COMPTES ANNUELS 2011	38-49
	RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES	38-39
	BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	40-40
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	41-41
	ANNEXE	42-49

Impression:**LE FONDS BELVAL**

6, avenue des Hauts Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette

Tél.: + 352 26 840-1
Fax: + 352 26 840-300
Email : fb@fonds-belval.lu
www.fonds-belval.lu

Photo couverture: Le Fonds Belval
Photos: André Weisgerber, Le Fonds Belval
Impression: Imprimerie Kremer-Muller & Cie, Esch-sur-Alzette
Esch-sur-Alzette, mai 2012



Germain DONDELINGER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

La Cité des Sciences avance à grands pas, la Terrasse des Hauts Fourneaux change peu à peu de visage. Avec l'inauguration de la Maison de la Biomédecine, l'Université du Luxembourg a son premier pied à terre à Belval. Le bâtiment héberge le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine » et a été mis en service en septembre 2011. En même temps, les premiers élèves ont été accueillis au Lycée Bel-Val. Avec ces institutions, une nouvelle population vient d'intégrer le site de Belval, se mélangeant aux employés des entreprises et aux premiers habitants.

Les prochains bâtiments qui seront mis à disposition sont l'Incubateur d'entreprises, qui a été équipé en informatique et en mobilier au cours de l'année 2011, et le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat qui sera achevé en automne 2012. Du côté Nord, le chantier de la Maison du Savoir a bien évolué. Les socles et une partie de la barre sont sortis de terre. A proximité, on voit le gros œuvre achevé de la Maison des Sciences Humaines.

Les travaux de traitement des surfaces et de restauration des hauts fourneaux ont commencé en avril-mai 2011 avec les opérations sur le haut fourneau B. La première phase de travaux était achevée en septembre. La charpente métallique a été sablée et repeinte. Les chaudronneries ont été nettoyées à haute pression à l'eau et traitées avec un vernis transparent. De février à août 2012 sont réalisés les travaux sur la tour gueulard du haut fourneau B.

Parallèlement sont exécutés les travaux sur le haut fourneau A.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert d'emblée à plusieurs projets : la Maison du Nombre, la Maison des Arts et des Etudiants, la Maison du Livre ou bibliothèque universitaire, la Maison de l'Innovation, ainsi qu'à l'aménagement urbain de la Cité des Sciences. Dans la première phase de construction, qui représente un investissement évalué à quelque 600 millions d'euros, sont prévus par ailleurs le Bâtiment Laboratoires qui se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie, ainsi que les Ateliers d'Essais pour les Ingénieurs.

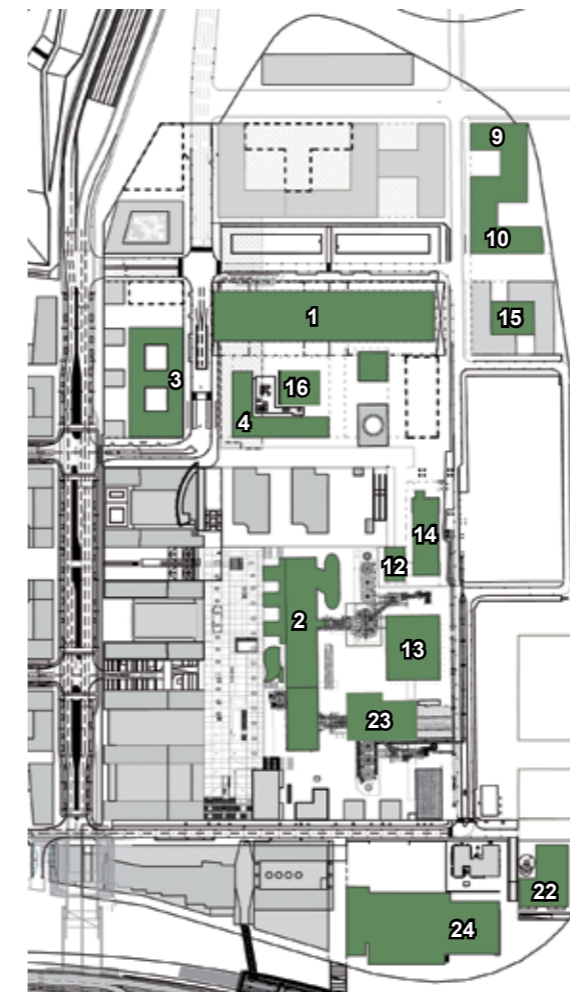
Le projet de la Cité des Sciences commence à avoir une résonance positive auprès du public. L'exposition mise en place par le Fonds Belval dans le bâtiment massenoire porte ses fruits. Depuis son ouverture, le 19 novembre 2010, un nombreux public a pu découvrir la grande maquette de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Conçu comme exposition permanente, le centre de documentation de la Cité des Sciences accompagne la réalisation du quartier universitaire. 5 280 visiteurs ont été accueillis dans l'exposition au cours de l'année 2011.

LA CITE DES SCIENCES PHASES DE DEVELOPPEMENT

Une vingtaine de projets de construction seront achevés dans la phase finale de la Cité des Sciences. La construction des bâtiments de l'Etat dans le futur quartier universitaire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux se fera en deux phases. Dans un premier temps, à l'horizon 2010-2015, seront construits les bâtiments de l'Université qui sont indispensables pour le fonctionnement des deux facultés qui viendront rejoindre le site. Il s'agit d'un côté de la Maison du Savoir, le bâtiment central de l'enseignement, de l'administration centrale et du rectorat, de la Maison des Sciences Humaines, de la Maison du Livre et de la Maison des Arts et des Etudiants. De l'autre côté, au niveau des sciences naturelles, les bâtiments à réaliser en priorité sont la Maison du Nombre avec la Centrale de production de froid et le Centre de Calcul de l'Université, le Bâtiment Laboratoires et les Ateliers d'Essais Ingénieurs.

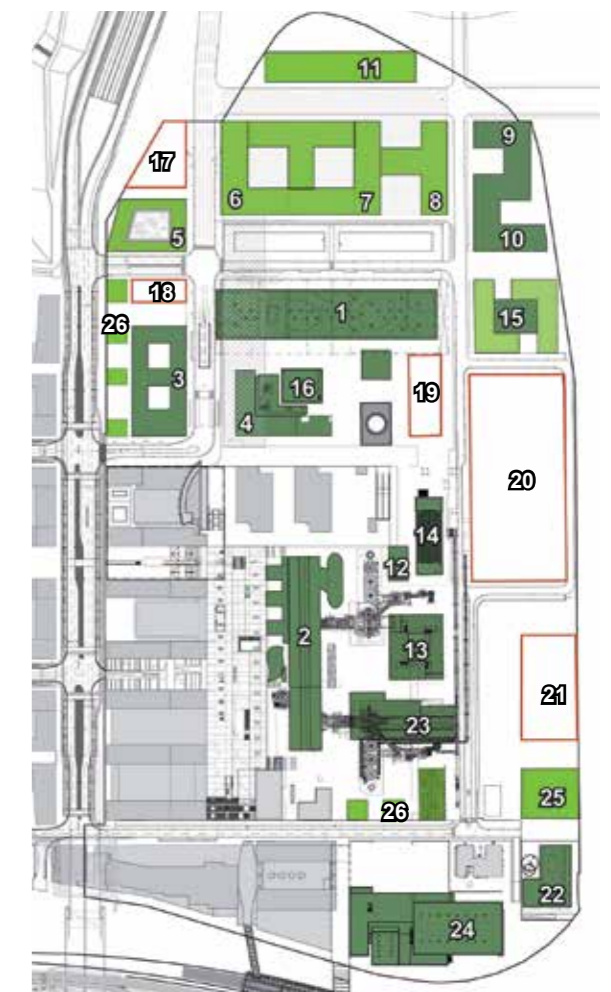
Les autres bâtiments, destinés aux sciences naturelles prévus dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, seront construits dans une deuxième phase. Ceci concerne aussi la Maison de l'Ingénieur. Dans la première phase, les fonctions de cet immeuble sont réparties sur d'autres bâtiments, complétés par des ateliers d'essais.

La partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est conçue comme zone piétonne. L'aménagement des espaces publics compte parmi les projets de la phase 2010-2015.



phase 2010-2015

1. la maison du savoir
2. la maison du livre
3. la maison des sciences humaines
4. la maison du nombre
5. la maison de l'ingénieur
6. la maison des matériaux II
7. la maison de l'environnement I
8. la maison de l'environnement II
9. la maison des matériaux I
10. la maison de la vie
11. les ateliers et halles d'essais
12. le bâtiment biotech



phase finale

13. la maison de l'innovation
14. l'incubateur d'entreprises
15. les ateliers d'essais ingénieur
16. la maison des arts et des étudiants
- 17-21. terrains en réserve
22. le bâtiment administratif pour le compte de l'Etat
23. le centre national de la culture industrielle
24. la rockhal
25. les archives nationales
26. les logements

Plan d'implantation des bâtiments de la Cité des Sciences

LE LYCEE BEL-VAL



Le Lycée Bel-Val a été inauguré le 29 septembre 2011. Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, étaient au rendez-vous.

Le bâtiment est situé dans le parc Belval sur le territoire de la commune de Sanem. Le Lycée Bel-Val comprend des salles de classe pour l'instruction des cours théoriques, des salles de classe spéciales pour l'instruction des sciences, des disciplines artistiques et de la bureautique ainsi que des ateliers pour l'initiation à l'artisanat et l'instruction professionnelle.

Le bâtiment a une surface totale de quelque 40 000 m² et pourra accueillir jusqu'à 1 500 élèves. Il s'articule autour d'une grande cour intérieure et de petites cours extérieures. Cette configuration permet de juxtaposer des espaces récréatifs ouverts avec des espaces pédagogiques découpés en petits volumes. Il se compose de quatre niveaux, le rez-de-jardin, le socle ou rez-de-chaussée, le 1^{er} et le 2^e étage. La base du bâtiment est formée par des volumes regroupant les espaces communs. Le vaste hall d'entrée se développant sur trois niveaux forme avec le parvis le lieu de transition majeur entre le parc et l'enceinte scolaire. Le rez-de-jardin comprend les ateliers ainsi que les infrastructures sportives.

Les salles de cours se situent au 1^{er} et 2^e étage.

La façade est formée de différentes couches successives jouant sur le contraste des couleurs et des matériaux : socle avec un habillage en panneaux de façade, étages avec des fines structures métalliques et grandes baies vitrées. Un soin particulier a été accordé aux aménagements extérieurs comprenant les cours intérieures, le rez-de-jardin et les alentours du lycée qui s'intégreront dans le grand parc public.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Atelier d'Architecture & de Design
Jim Clemes*

Ingénieur en génie civil: Luxconsult

*Ingénieur en génie technique: Jean Schmit
Engineering*

*Architecte paysagiste: Hackl Hofmann
Freiraumplanung*



LE BATIMENT ADMINISTRATIF

Le premier Bâtiment administratif pour le compte de l'Etat à Belval se situe à l'extrémité Sud-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Il accueillera l'Administration de l'Environnement, l'Administration de la Gestion de l'Eau, la Commission nationale pour la protection des données ainsi que le Fonds Belval.

Le bâtiment a une hauteur totale de 60 m et dispose d'une surface brute de 18 000 m². Il a une façade en «klinker», matériau industriel de longue tradition particulièrement bien adapté au site de Belval. L'immeuble est composé de deux

volumes distincts, un socle et une tour. Dans le socle sont essentiellement logés les laboratoires de l'Administration de la Gestion de l'Eau et de l'Administration de l'Environnement, ainsi que certaines infrastructures communes, notamment les accès aux étages, une grande salle de conférences, modulable selon les besoins. Ces locaux peuvent être utilisés par tous les locataires de l'immeuble.

Les laboratoires et bureaux y afférents réservés aux deux administrations environnementales sont situés aux 1^{er} et 2^e étages du socle. Au



3^e étage se trouvent des locaux communs aux administrations, des locaux techniques et des bureaux. La tour est affectée exclusivement à des surfaces de bureaux qui sont développées sur les quatre façades autour d'un noyau central.

Mis en chantier en octobre 2009, les travaux de gros œuvre étaient achevés début 2011. Le bâtiment est en phase finale de réalisation avec la finition de l'aménagement des laboratoires et des plateaux de bureaux. La mise à disposition du bâtiment est prévue pour l'automne 2012.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Bruck & Weckerle Architekten
Ingénieur en génie civil: Ney & Partners
Ingénieur en génie technique: EKOPLAN*



LES HAUTS FOURNEAUX



La loi relative aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux A et B de Belval, entrée en vigueur le 3 août 2010, couvre les travaux de traitement des surfaces et de restauration des hauts fourneaux ainsi que leur intégration dans le site urbain. Le projet prévoit la restauration d'éléments importants des hauts fourneaux et la mise en peinture voire l'application d'un vernis sur les structures industrielles menacées par les intempéries. Le concept de couleurs a été élaboré par le designer Ingo Maurer qui est également en charge du projet d'illumination des vestiges industriels.

Une première opération a été réalisée en octobre 2010 sur le pont des « bleeders » du haut fourneau B. Les travaux de traitement des surfaces

et de restauration proprement dits ont commencé en avril-mai 2011 avec les opérations sur le haut fourneau B. Des bâches thermorétractables ont été mises en place afin d'établir des zones étanches et de protéger l'environnement lors de l'application de la nouvelle couleur au pistolet. La première phase de travaux était achevée en septembre 2011. La charpente métallique a été sablée et repeinte. Les chaudronneries ont été nettoyées à haute pression à l'eau et traitées avec un vernis transparent.

De février à août 2012 sont réalisés les travaux sur la tour gueulard du haut fourneau B. Parallèlement sont exécutés les travaux sur le haut fourneau A. Les mesures de conservation et de restauration seront achevées fin 2013.

L'INCUBATEUR D'ENTREPRISES

L'Incubateur est une infrastructure destinée à accueillir des jeunes entreprises qui se créent à partir de projets de recherche dans le cadre de la Cité des Sciences. Elle met à disposition des infrastructures et un encadrement favorisant le transfert de technologie et le développement industriel et commercial des projets. Le bâtiment hébergera entre autres les start-up du CRP Henri Tudor logées actuellement au « domaine Schlassgoart ».

L'Incubateur est aménagé dans les anciens vestiaires situés à proximité immédiate du haut fourneau B. Le bâtiment a une surface brute de quelque 4 900 m² et comporte trois parties bien distinctes. Les surfaces propres à la gestion de l'Incubateur, les surfaces locatives privées qui sont les surfaces mises à disposition des créateurs d'entreprises, et finalement, les surfaces communes qui comportent les locaux

et infrastructures logistiques qui peuvent être utilisées par tous les locataires de l'Incubateur. L'Incubateur peut accueillir en permanence six à huit projets d'entreprises.

La construction du bâtiment était achevée au printemps 2011. Au cours de l'année, l'équipement informatique et mobilier a été mis en place en collaboration avec le futur exploitant. La mise en service est prévue au printemps 2012.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: Arlette Schneiders Architectes
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: SIT-LUX*



LA MAISON DE LA BIOMEDECINE



La Maison de la Biomédecine (Bâtiment Biotech) est le premier immeuble opérationnel au service de l'Université du Luxembourg à Belval. Le bâtiment a accueilli une cinquantaine de chercheurs et d'employés administratifs début septembre 2011. L'inauguration officielle a eu lieu le 26 septembre 2011 en présence du ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, ainsi que du ministre de la Santé, Mars di Bartolomeo.

La Maison de la Biomédecine héberge le

«Luxembourg Centre for Systems Biomedicine», un nouveau centre interdisciplinaire de recherche en biotechnologies. La Maison de la Biomédecine forme un ensemble avec la Maison de l'Innovation et l'Incubateur d'entreprises en plein cœur des anciennes installations industrielles autour du haut fourneau B. Le « Luxembourg Centre for Systems Biomedicine » s'inscrit dans la politique de diversification économique du gouvernement luxembourgeois, essentiellement dans le cadre du plan «Technologies de la Santé». Cette initiative a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine moléculaire.

La Maison de la Biomédecine est un volume compact et fonctionnel avec une toiture plate et une façade minérale de couleur blanche qui contraste avec les structures métalliques des vestiges industriels dans leur environnement immédiat. L'immeuble compte huit niveaux avec une surface brute de 3 300 m². Il se compose avant tout de laboratoires pour la recherche en biologie humaine avec des surfaces de bureaux intégrées. Les bureaux et laboratoires se situent du côté Ouest où la façade s'ouvre par de grandes baies vitrées.

Maîtrise d'œuvre

*Architecte: WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil: GK Engineering
Ingénieur en génie technique: Luxengineering,
Bevilacqua & Associés*



LA MAISON DU SAVOIR



La Maison du Savoir est le bâtiment central de la Cité des Sciences et regroupe les fonctions communes de l'Université, l'enseignement général, le rectorat et l'administration centrale. Son architecture se distingue des autres bâtiments de la Cité des Sciences par ses dimensions, sa tour et son revêtement de façade en caissons métalliques.

La Maison du Savoir se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux. Le bâtiment se compose d'une barre horizontale d'une longueur de 180 m posée sur deux socles de 45 m et d'une tour d'une hauteur de 80 m. Les infrastructures d'enseignement sont situées dans la barre horizontale tandis que les surfaces de bureaux pour le rectorat et l'administration se trouvent dans la tour. Le bâtiment a une surface brute de 62 000 m² avec une capacité maximale

de 4 280 places destinées à l'enseignement et 500 places de bureaux.

Les infrastructures d'enseignement comprennent le grand auditorium de 750 places, les salles d'enseignement et l'accueil des étudiants et des professeurs vacataires. Un parking souterrain comprendra quelque 400 emplacements. Dans un pavillon indépendant juxtaposé aux fondations du haut fourneau C sera aménagé un restaurant universitaire qui sera ouvert au public.

La construction du parking souterrain, qui se situe perpendiculairement au bâtiment, s'est achevée en 2011 ainsi que le sous-sol de la Maison du Savoir. Après la construction des deux socles début 2011, des structures métalliques ont été installées pour servir de support de coffrage pour les deux porte-à-faux de la barre. Après la

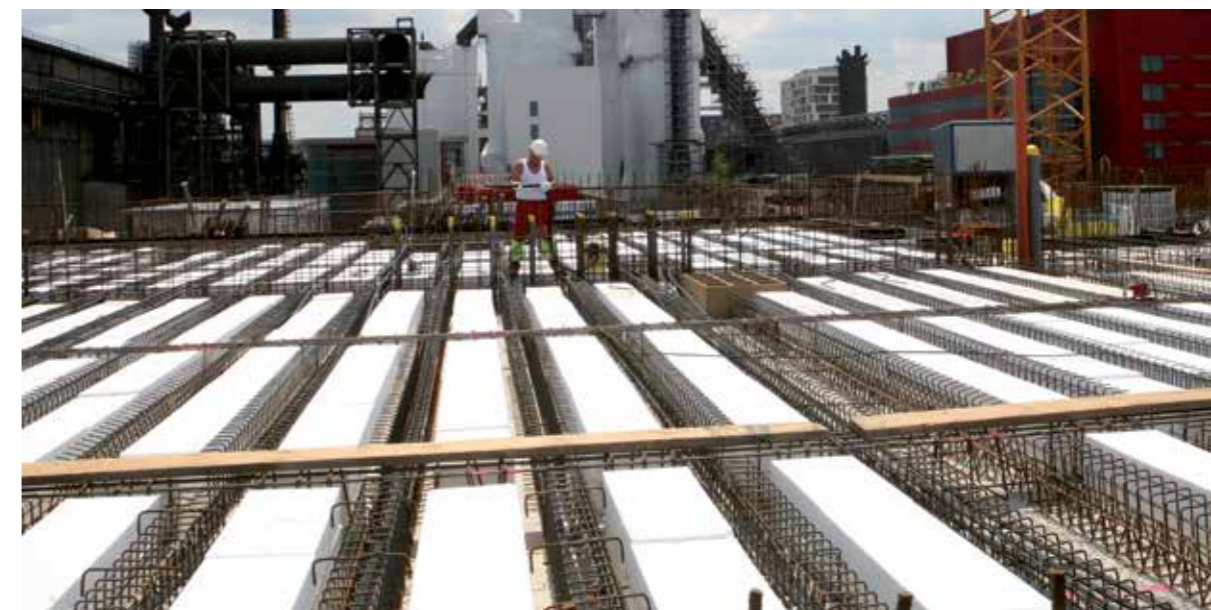
réalisation de la barre elles seront démontées. Cette phase sera clôturée à l'été 2012. La mise à disposition du bâtiment de la Maison du Savoir est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Baumschlager & Eberle / Christian Bauer & Associés Architectes

Ingénieur en génie civil: Jan Van Aelst BVBA

Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering



LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES

La Maison des Sciences Humaines se situe dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à l'Ouest de la Maison du Savoir. La Maison des Sciences Humaines accueillera les chercheurs et les étudiants en Master de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation et du CEPS/INSTEAD (Centre d'Études de Population, de Pauvreté et de Politiques Socio Économiques).

La Maison des Sciences Humaines est un volume simple et compact qui s'organise autour de deux cours intérieures. Au rez-de-chaussée sont situés d'une part les surfaces de commerces, notamment la librairie universitaire et

un bistrot, et d'autre part l'accès principal de la Maison des Sciences Humaines avec les services et structures d'accueil. Au sous-sol se trouvent la médiathèque, les locaux destinés au codage des documents, les archives et les locaux techniques. L'administration de la Maison des Sciences Humaines se situe à l'entresol. Les salles d'enseignement et les laboratoires sont localisés au premier étage, les bureaux de recherche sur les quatre niveaux supérieurs.

Le bâtiment a une surface brute de 26 500 m² dont 8 500 m² de surface nette pour la recherche correspondant à une capacité maximale de 850 places de travail. La partie Nord de la



parcelle, réservée pour une extension future de la Maison des Sciences Humaines, sera aménagée avec un jardin couvert.

Les travaux de fondations ont été achevés au printemps de l'année 2011, le gros œuvre en avril 2012 et la mise à disposition de l'ouvrage est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Tatiana Fabeck Architecte et ABSCIS ontwerpgroep

Ingénieur en génie civil: B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils

Ingénieur en génie technique: BETIC Ingénieurs-conseils et Studiebureau r. Boydens

LA MAISON DU NOMBRE



La Maison du Nombre est destinée aux Sciences des Mathématiques et de l'Informatique de l'Université du Luxembourg. Elle accueillera des activités de recherche et d'enseignement pour les étudiants en Master et hébergera le Centre de Calculs central de la Cité des Sciences.

Le bâtiment a une surface brute de quelque 19 400 m² et une capacité maximale de 520 postes de travail. Il sera implanté dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux au Sud de la Maison du Savoir.

La Maison du Nombre se présente comme un bâtiment en forme de «L» avec une façade à caractère minéral. Elle se compose de surfaces de bureaux pour les chercheurs et le personnel administratif ainsi que d'un plateau technique. Les surfaces de bureaux se trouvent sur les étages supérieurs. Elles sont complétées par des surfaces accessoires regroupées dans le noyau des plateaux de bureaux. Le plateau technique se développe sur les niveaux -1 à +1. Il regroupe le laboratoire de robotique, des

salles de séminaires, des salles multimédia et des salles de réunions. Au sous-sol de la Maison du Nombre se trouvent le Centre de Calcul de l'Université ainsi que la première Centrale de production de froid. Le Centre de Calcul regroupe les serveurs de l'Université dans un même complexe logé en souterrain.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. Les premières soumissions ont été lancées dès les mois de septembre-octobre 2011. Les travaux pour le Centre de Calcul ont commencé en janvier 2012.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry
Ingénieur en génie civil: INCA
Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering

LA MAISON DES ARTS ET DES ETUDIANTS

La Maison des Arts et des Etudiants accueillera des activités pédagogiques dans le domaine des arts plastiques et conceptuels, de la musique, du théâtre ainsi que d'autres formes d'expressions artistiques, des activités de création et des activités à caractère social et socioculturel. Elle sera par ailleurs le siège des organisations étudiantes de l'Université.

Par sa forme d'un cube décalé, le bâtiment contraste avec l'architecture orthogonale de la Maison du Nombre avec laquelle elle forme un ensemble. Le bâtiment de la Maison des Arts et des Etudiants s'organise autour d'une grande salle polyvalente cubique. Il a une surface brute de 5 400 m² dont 625 m² de surface brute pour spectacles soit 1 500 spectateurs et 1 360 m²

de surface nette pour activités d'enseignement artistique et de loisirs soit 350 places.

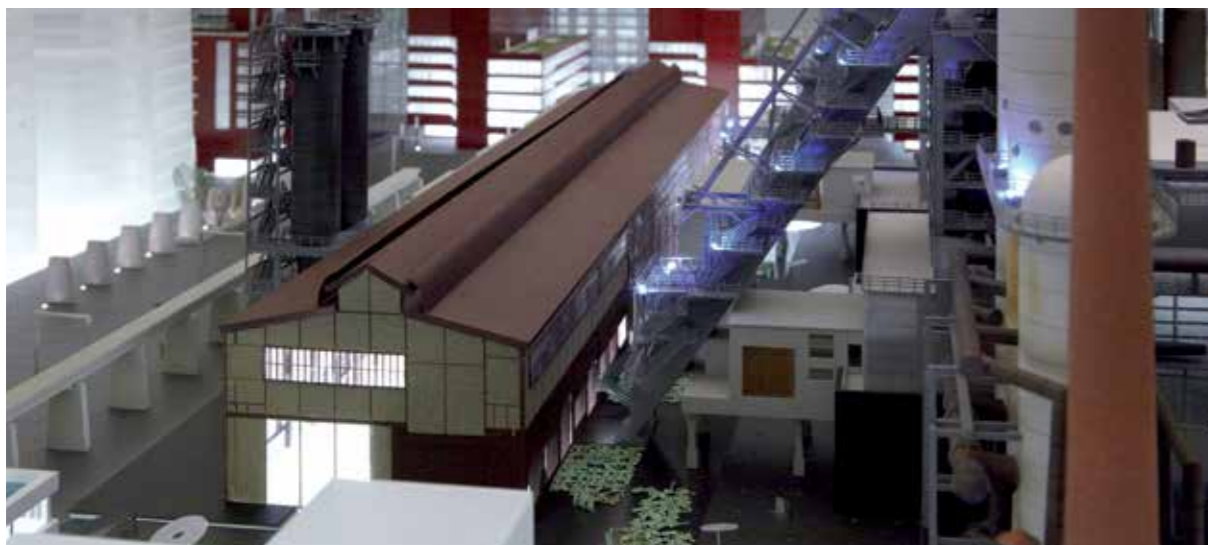
Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. Les premières soumissions ont été lancées dès les mois de septembre-octobre 2011. Les travaux commenceront au cours de l'année 2012.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Witry & Witry
Ingénieur en génie civil: INCA
Ingénieur en génie technique: Jean Schmit Engineering



LA MAISON DU LIVRE



La Maison du Livre regroupera tous les fonds bibliothécaires de l'Université du Luxembourg. Elle sera ouverte non seulement aux étudiants, chercheurs, enseignants et personnel de l'Université du Luxembourg et des Centres de Recherche Publics, mais également à tous les bibliophiles de la région.

La Maison du Livre sera aménagée dans l'ancien bâtiment de la Möllerei qui est l'un des principaux vestiges de l'industrie lourde. Le bâtiment sera traité en deux parties complémentaires. La partie Sud reste dans son état original. La seconde partie sera entièrement transformée tout en respectant la volumétrie de l'enveloppe originale pour pouvoir accueillir la bibliothèque universitaire.

La Maison du Livre aura une surface brute de 19 200 m² dont 2 600 m² de surface nette destinée à l'enseignement soit 1 060 places de travail et 500 m² de surface nette destinée à l'administration. Plus de 650 000 volumes pourront être stockés dans le bâtiment. L'accès à la bibliothèque se trouve sur la place entre les deux hauts fourneaux. Un nouveau volume accolé à

la façade du bâtiment hébergera le foyer d'accueil et une salle polyvalente. L'organisation intérieure de la Maison du Livre prévoit des plateaux librement disposés donnant vue sur les anciens monte-charges des hauts fourneaux. L'administration et les services techniques sont logés dans trois nouveaux volumes construits sur la place de l'Académie. Les toitures seront aménagées en tant que petits jardins accessibles à partir des salles de consultation.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet de la bibliothèque universitaire. L'appel à candidatures pour le gros œuvre a été lancé début 2012.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Hermann & Valentiny & Associés
Ingénieur en génie civil: Bollinger und Grohmann
Ingénieur en génie technique: Ingenieurbüro Simon
Ingénieur de l'acoustique: Müller BBM
Schalltechnisches Beratungsbüro

LA MAISON DE L'INNOVATION

La Maison de l'Innovation sera essentiellement réservée aux activités du Centre de Recherche Public Henri Tudor et de l'Université. Le bâtiment prend la place de la halle des coulées du haut fourneau B dans le but de créer des opportunités pour des activités nouvelles liées au développement de la recherche sur le site de Belval. La Maison de l'Innovation mettra à disposition des surfaces de recherche théorique et des surfaces de bureaux. Le bâtiment bénéficie d'une situation privilégiée sur la nouvelle place des hauts fourneaux et contribue à son animation avec une terrasse café-brasserie. Avec ses formes cubiques contemporaines et la façade minérale de couleur blanche elle se démarque des structures industrielles.

Le bâtiment se présente sous forme d'un volume rectangulaire de 53 m de longueur sur 43 m de largeur avec une hauteur de 23 m. Il a une surface brute de 13 700 m² et 500 places de travail. Il se compose d'un rez-de-chaussée, qui est conçu comme une galerie ouverte avec des surfaces commerciales, et de 6 étages. Du côté Sud, le volume s'ouvre largement

pour laisser pénétrer les superstructures du « highway », vestige industriel qui relie la halle des coulées du haut fourneau A à la Maison de l'Innovation et au haut fourneau B. Cet axe relie également la gare ferroviaire de Belval au complexe universitaire autour de la Maison du Savoir et des Maisons des Sciences de la Vie situées au-delà de la place de l'Université.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet. Les premières soumissions ont été lancées dès les mois de septembre-octobre 2011. Les travaux commenceront début 2012. La livraison est prévue pour 2014.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Bourguignon Siebenaler
Ingénieur en génie civil: Bureau d'études Greisch
Ingénieur en génie technique: BETIC
Ingénieurs-Conseils



LES AMENAGEMENTS URBAINS



L'urbanisation de l'espace au départ industriel de la future Cité des Sciences a nécessité des réflexions intenses non seulement sur l'emplacement des bâtiments, mais également sur l'aménagement de l'espace public. En tant que maître d'ouvrage de l'ensemble des bâtiments de l'Etat à construire sur la Terrasse des Hauts Fourneaux, le Fonds Belval a fait élaborer un concept global pour les aménagements extérieurs de la Cité des Sciences. L'objectif du projet est de créer un environnement fédérateur et de donner une identité forte au futur quartier universitaire.

Le projet des aménagements urbains se compose de deux parties, à savoir : les aménagements au centre de la Terrasse des Hauts Fourneaux sur l'emprise des trois hauts fourneaux et les aménagements en bordure, à l'Est et au Nord. Le projet décline quatre éléments de composition majeurs :

- un pavement foncé en briques constituant un fond homogène à partir d'un matériau caractéristique de la culture industrielle ;
- des plans d'eau formés par des bassins plantés, de miroirs d'eau et de fontaineries ;
- des jardins d'hiver, définis comme de véritables lieux de nature, d'écosystèmes reconstitués de végétaux locaux ;
- des tapis de mobiliers permettant de réunir les éléments de mobiliers urbains en un véritable lieu de socialisation.

Les surfaces à aménager dans une première phase représentent 42 000 m² de surfaces pavées et 9 400 m² de bassins. Les surfaces d'eau constituent un élément majeur de l'aménagement de la Terrasse des Hauts Fourneaux. L'eau est un élément vital qui, dans l'espace urbain, devient un élément ludique. Les fontaines sont des points d'attraction dans les parcs et dans les villes. L'eau jouera un rôle majeur dans la mise en scène du quartier. Par ré-

flexion, l'eau multiplie la lumière, la multiplicité de bassins diffuse la lumière sur l'ensemble du quartier.

Les jardins d'hiver sont des structures métalliques légères, à l'image de serres ou d'ombrières qui abritent des jardins en pleine terre.

Dans le projet des aménagements urbains, il est également prévu de faire une extension du parking réalisé dans le cadre de la construction de la Maison du Savoir avec une surface correspondant à 200 emplacements et d'un parking provisoire en plein air avec 560 emplacements. L'accès au parking qui est prévu par le rond-point à l'entrée du site permettra de décongestionner les autres croisements périphériques.

Le 29 juin 2011, la Chambre des Députés a donné le feu vert à la réalisation des aménagements urbains. Les travaux pourront débuter lorsque les bâtiments seront suffisamment

avancés, c.-à-d. lorsque le gros œuvre et les façades seront achevés. En 2012 est réalisé l'aménagement de la place devant la Rockhal. La première phase des travaux dans la partie centrale de la Terrasse des Hauts Fourneaux est prévue pour 2013.

Maîtrise d'œuvre

Paysagiste: Michel Desvigne paysagiste / Areal landscape architects

Éclairage urbain: Ingo Maurer

Génie civil: Icone

Génie technique / fontainerie: Goblet

Lavandier & Associés / F&D (Fontaineries & Développements)

Génie technique / réseau froid: Goblet Lavandier & Associés

Génie technique / concept de gestion des eaux: EEPI

Consultant botanique: Oeko-Bureau

Coordinateur pilote: Arcoop



LE BÂTIMENT LABORATOIRES ET LES ATELIERS D'ESSAIS INGENIEURS



Le Bâtiment Laboratoires

Le complexe immobilier «Bâtiment Laboratoires» se compose de la Maison des Matériaux I et de la Maison de la Vie destinées au développement de surfaces de laboratoires pour les besoins de l'Université et des Centres de Recherche Publics. Le concept fondateur répond à la notion de flexibilité des structures qui garantira l'utilisation multifonctionnelle et l'évolution des activités de la recherche.

Le Bâtiment Laboratoires se situe dans la partie Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux.

Il a une surface totale brute de 35 000 m². Il se compose d'une aile Nord et d'une aile Sud qui sont reliées à tous les niveaux. L'aile Nord (Maison des Matériaux I) a une capacité de 300 places de travail et comprend des surfaces de laboratoires modulaires dans les domaines de la Physique, de la Chimie et de la Nanotechnologie.

L'aile Sud (Maison de la Vie) a une capacité de 360 places de travail et accueille les activités de recherche dans le domaine de la Biologie humaine. Le bâtiment comprend des surfaces de recherche librement aménageables comme

bureaux de recherche théorique ou laboratoires de recherche pratique. Les surfaces du 1^{er} étage peuvent aussi être aménagées pour l'enseignement de travaux pratiques.

Le 27 mars 2012, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet.

Maîtrise d'œuvre pour la Maison des Matériaux I (aile Nord)

*Architecte: Architecture et Aménagement Bertrand Schmit
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

Maîtrise d'œuvre pour la Maison de la Vie (aile Sud)

*Architecte: Behles & Jochimsen / WW+ architektur + management
Ingénieur en génie civil: Luxconsult
Ingénieur en génie technique: Luxconsult*

Les Ateliers d'Essais Ingénieurs

La parcelle au Sud du Bâtiment Laboratoires est destinée à accueillir des surfaces de recherche théorique, des surfaces de laboratoires, des surfaces d'analyses et de tests. Le projet se compose de trois parties et est réalisable en trois phases de construction différées: une phase pour les ateliers d'essais et deux phases pour les ailes de laboratoires flexibles. Chaque partie peut être réalisée et affectée indépendamment des autres. La première partie qui sera réalisée à court terme concerne la Halle d'essais Ingénieurs. Ils ont une surface brute de 2 000 m².

Le 27 mars 2012, la Chambre des Députés a donné le feu vert au projet.

Maîtrise d'œuvre pour les Ateliers d'Essais Ingénieurs

*Architecte: Michel Petit architecte / Jean Petit architectes
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: Goblet Lavandier & Associés*

L'EXPOSITION SUR LA CITE DES SCIENCES



Depuis la fin d'année 2010, la Cité des Sciences est présentée au grand public dans le nouveau centre de documentation du Fonds Belval installé dans l'ancien bâtiment industriel «massenoire». Le bâtiment servait à produire la masse de bouchage pour les hauts fourneaux. Dans la grande halle, où se trouve aujourd'hui l'exposition, sont conservées encore quelques installations de la fabrication industrielle.

L'exposition se compose autour d'une grande maquette à l'échelle 1:200 représentant le quartier de la Terrasse des Hauts Fourneaux dans la phase finale lorsque les projets de construction de l'Etat prévus actuellement seront réalisés. En symbiose avec les vestiges industriels des hauts fourneaux se développe le nouveau quartier universitaire qui se compose des infrastructures

de l'Université du Luxembourg, des Centres de Recherche Publics, des activités socioculturelles et de start-up, mais aussi de logements, de commerces, d'administrations publiques et de services.

L'exposition propose un parcours à travers les projets de construction du Fonds Belval. Tous les bâtiments et aménagements de la Cité des Sciences sont expliqués en détail sur des bornes interactives complétées par des films sur l'histoire de Belval, l'aménagement urbain, l'illumination des hauts fourneaux, etc.

Conçu comme exposition permanente, le centre de documentation de la Cité des Sciences accompagne la réalisation du quartier universitaire. 5 280 visiteurs ont été accueillis dans l'exposition au cours de l'année 2011 dont 3 250 en visite libre et 2 030 en visite guidée.

L'exposition est aussi une destination pour les classes d'écoles qui y trouvent de la matière d'études. A la rentrée 2011, le Lycée Bel-Val a réalisé un projet de découverte du site de reconversion industrielle et de l'exposition sur la Cité des Sciences. L'exploration a été documentée dans un film qui est présenté dans la massenoire.

L'exposition est ouverte du mercredi au vendredi de 12h00-19h00, le samedi de 10h00-18h00 et le dimanche de 14h00-18h00. Des visites guidées pour groupes sont organisées sur rendez-vous.



LE PAVILLON SKIP

Jusqu'à l'ouverture de l'exposition sur la Cité des Sciences dans le bâtiment «massenoire», le Skip a fait fonction de lieu d'accueil dans le cadre des visites guidées organisées par le Fonds Belval en servant de salle de projection pour la présentation des projets de construction et d'aménagements. A partir de l'année 2011, le Fonds Belval utilise le pavillon Skip surtout pour des réunions et ateliers internes.

Ainsi, le pavillon Skip a accueilli en 2011 les workshops organisés dans le cadre du projet d'évaluation de la Cité des Sciences au niveau du développement durable avec la participation d'experts internationaux.

Finalement, le pavillon Skip est mis à disposition contre une participation aux frais à d'autres organismes publics et à des associations œuvrant dans l'intérêt du développement régional. Ainsi, le pavillon a de nouveau servi à différentes institutions et administrations publiques pour l'organisation de formations et de réunions.



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champ d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont:

- L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité
- La mise en place des préalables pour les études
- L'organisation de concours d'architectes
- La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets
- La gestion financière et la comptabilité.

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 13 membres :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval
Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche

Monsieur Georges Molitor

Directeur de l'Administration des Ponts
et Chaussées

Monsieur Guy Besch

Conseiller de Gouvernement
Chargé de Direction de la planification
de la mobilité au Ministère du
Développement durable et des
Infrastructures - Département de
l'Aménagement du Territoire

Madame Maryse Scholtes

Administratrice générale au Ministère
du Développement durable et des
Infrastructures

Monsieur Philippe Peters

Conseiller de Gouvernement au
Ministère du Développement durable et
des Infrastructures - Département de
l'Aménagement du Territoire

Monsieur Tom Weisgerber

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Développement
durable et des Infrastructures -
Département des Travaux publics

Monsieur Mario Grotz

Conseiller de Gouvernement première
classe au Ministère de l'Economie et du
Commerce extérieur

Monsieur Paul Schuh

Directeur de l'Institut Luxembourgeois
de Régulation

Monsieur Daniel Miltgen

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère du Logement

Monsieur Raymond Straus

Premier Conseiller de Gouvernement
au Ministère de l'Education Nationale
et de la Formation Professionnelle

Monsieur Serge Hoffmann

Premier Inspecteur des Finances à
l'Inspection Générale des Finances

Madame Maryse Fisch

Première Conseillère de Gouvernement
au Ministère de l'Egalité des Chances

Monsieur Jean Leyder

Directeur de l'Administration
des Bâtiments Publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de
Sanem avec voix consultative:

Monsieur Luc Everling

Architecte, Ville d'Esch-sur-Alzette

Monsieur Robert Rings

Echevin, Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'Administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'Administration.

Les Membres du Bureau :

Monsieur G. Dondelinger
Monsieur T. Weisgerber
Madame M. Scholtes
Monsieur G. Besch
Monsieur P. Peters



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises, regroupe des architectes, des ingénieurs, techniciens, économistes, historiens, géographes et graphistes qui ont la charge d'assurer le développement des projets depuis la programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services pour réaliser les objectifs définis par le Conseil d'Administration et assurer sa gestion journalière. Elle a en charge de préparer les programmes d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget annuel ainsi que les programmes des investissements annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer, Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer, Ingénieur, Directeur adjoint

Michèle Lamesch, Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la gestion interne de l'établissement. Il est en charge de la gestion du personnel, de la gestion domestique, de la gestion du courrier, de l'archivage et de la documentation ainsi que de la gestion de l'informatique.

Estelle Gamba, Coordinatrice du service administratif

Nadine Tibor, Secrétaire

Sylvie Weis, Secrétaire-réceptionniste

Jil Lasch, Secrétaire

Aude Hilger, Chargée d'affaires administratives

Sidi El Amrani, Ingénieur, Chef du service informatique

Xavier Cavallone, Informaticien

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnancement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich, Économiste, chef du service financier

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Christian Veletta, Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo, Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier, Architecte, chef de projet

Monica Gomes Valente, Architecte, chef de projet

Guy Spenner, Ingénieur génie technique, chef de projet

Dirk Kintzinger, Ingénieur FH, chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Pierre Jungers, Ingénieur industriel, chargé d'affaires techniques

Nassera Remili, Ingénieure technique, chargée d'affaires techniques

Lionel Duarte, Technicien

Carlo Mathias, Technicien

Marco Disteldorf, Technicien

Monica Gortan, Technicienne

Angélique Nicolay, Technicienne

Antoinette Lorang, Historienne de l'Art, chargée de mission culture & communication

Virginie Carouge, Graphiste

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi *
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements, ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant. *

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2 du présent article. La durée de la garantie ne pourra excéder vingt-cinq ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. *

La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005 et du 27 décembre 2007.

Statera Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé
28, rue Henri VII
L-1725 Luxembourg
Tel. : +352 26 37 55 23
e-mail : contact@statera.lu

Au Conseil d'Administration du
Fonds Belval (Etablissement Public)
6, avenue des Hauts Fourneaux
L-4362 Esch-sur-Alzette

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Conformément au mandat donné par le Ministère du Développement durable et de l'Infrastructure, Ministère de tutelle de l'Etablissement Public Fonds Belval, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds Belval, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

R.C. Luxembourg B 156148 - Matricule 20102435789 - TVA LU24291029

Société à responsabilité limitée

Statera Audit S.à r.l.
Cabinet de révision agréé

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Belval au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la note 8 aux comptes annuels. Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets. Les informations à disposition à ce jour sont jugées insuffisantes par le conseil d'administration pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a par conséquent été constituée dans les comptes annuels.

STATERA AUDIT S.à r.l.

Cabinet de Révision agréé



Yves Thom
Partner



Claudine Wilhelm
Partner

Luxembourg, le 13 mars 2012

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

BILAN

31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

A C T I F	2011	2010	P A S S I F	2011	2010
ACTIF IMMOBILISE (Note 3)			CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles			Capital souscrit (Note 4)	3.500.000,00	3.500.000,00
Licences et logiciels	13.321,50	14.355,79	Résultats reportés	(1.356.271,68)	(1.290.693,31)
Immobilisations corporelles			Résultat de l'exercice	465.363,31	(65.578,37)
Constructions	1.675,54	4.448,65	Subventions d'investissements (Note 5)	0,00	5.809,26
Installations techniques et machines	75.107,50	90.731,46	DETTES	2.609.091,63	2.149.537,58
Autres installations, outillage et mobilier	36.138,69	70.612,42	Interventions de l'Etat et de l'Union européenne		
	126.243,23	180.148,32	Contributions financières FEDER sur projets (Note 6)	5.647.544,21	2.980.544,21
ACTIF CIRCULANT			Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois (Note 9)	4.292.119,45	4.292.119,45
Dépenses réalisées sur les projets en cours (Note 7)	250.875.675,32	162.909.761,29	Interventions de Tiers		
Autres créances (Note 6)	1.580.927,04	471.875,91	Avance de fonds reçue (Note 10)	7.760.000,00	6.800.000,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an	2.213.343,36	1.127.270,40	Dettes sur les projets en cours	17.699.663,66	14.072.663,66
dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an			dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et en caisse	3.003.193,92	4.489.582,48	a) Dettes envers des établissements de crédit (Note 11)	228.938.690,28	144.240.076,82
	257.673.139,64	168.998.490,08	b) Dettes fiscales	284.628,44	57.291,00
			c) Dettes sur achats et prestations de services	2.449.490,14	319.159,10
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an		
			(Note 12)		
			a) Dettes sur achats et prestations de services	5.672.161,56	6.998.899,49
			dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an	237.344.970,42	151.615.426,41
			Dettes sur les projets clôturés	0,00	1.192.819,41
			dont la durée résiduelle est supérieure à 1 an		
			Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval		
			dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	70.845,45	22.100,00
			a) Dettes sur achats et prestations de services	0,00	0,00
			b) Dettes fiscales	74.811,71	126.091,34
			c) Dettes au titre de la sécurité sociale	145.657,16	148.191,34
TOTAL DE L'ACTIF	<u>257.799.382,87</u>	<u>169.178.638,40</u>	TOTAL DU PASSIF	<u>257.799.382,87</u>	<u>169.178.638,40</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

- 3 -

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

Comptes de Profits et Pertes
pour l'exercice clos au 31 décembre 2011
(exprimé en EUR)

C H A R G E S	2011	2010
Autres charges externes	336.954,84	355.474,85
Frais de personnel (Note 14)		
Salaires et traitements	1.793.521,36	1.752.625,90
Charges sociales	283.038,42	249.608,77
Corrections de valeur		
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (Note 3)	88.047,75	242.600,09
Corrections de valeur sur projets en cours (Note 7)	0,00	11.758,91
Autres charges d'exploitation (Note 15)	113.569,90	112.871,49
Intérêts et charges assimilées	730,67	740,43
Charges exceptionnelles	2.234,70	0,00
Bénéfice de l'exercice	465.363,31	0,00
TOTAL DES CHARGES	<u>3.083.460,95</u>	<u>2.725.680,44</u>
P R O D U I T S		
Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 13)	2.750.000,00	2.600.000,00
Autres produits d'exploitation (Note 5)	61.180,67	41.602,16
Reprise de corrections de valeur sur projets en cours (Note 7)	185.263,28	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	27.501,08	16.510,41
Produits exceptionnels (Note 16)	59.515,92	1.989,50
Perte de l'exercice	0,00	65.578,37
TOTAL DES PRODUITS	<u>3.083.460,95</u>	<u>2.725.680,44</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la Loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la Cour des comptes.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Pour plus de clarté, notamment sur les interventions de l'Etat et sur les projets clôturés, et en accord avec l'article 26 de la Loi du 19 décembre 2002, les comptes annuels sont présentés avec certaines modifications.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire et de la durée de vie estimée des actifs concernés.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants:

Immobilisations incorporelles
- Licences informatiques: 33,33 %

Immobilisations corporelles
- Installations techniques et machines: 25%
- Autres installations et outillage: 25 %
- Mobilier: 10 %

Projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en-cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par le Fonds Belval.

Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. La valeur estimée de réalisation est définie sur base des informations dont dispose la direction.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE

31 décembre 2011

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

En Euro	Valeur brute au 01.01.11	Entrées	Sorties	Valeur brute au 31.12.11	Cumul corrections de valeur au 01.01.11	Corrections de valeur de l'exercice	Corrections de valeur sorties	Cumul corrections de valeur au 31.12.11	Valeur nette comptable au 31.12.10	Valeur nette comptable au 31.12.11
Immobilisations incorporelles										
- Licences et logiciels	651.654,96	10.871,54	49.678,05	612.848,45	637.299,17	11.905,83	49.678,05	599.526,95	14.355,79	13.321,50
Total Immobilisations incorporelles	651.654,96	10.871,54	49.678,05	612.848,45	637.299,17	11.905,83	49.678,05	599.526,95	14.355,79	13.321,50
Immobilisations corporelles										
- Constructions	1.101.613,78	0,00	0,00	1.101.613,78	1.097.165,13	2.773,11	0,00	1.099.938,24	4.448,65	1.675,54
- Installations techniques et machines	607.329,36	23.271,12	47.431,64	583.168,84	516.597,90	38.895,08	47.431,64	508.061,34	90.731,46	75.107,50
- Autres installations, outillage et mobilier	511.139,64	0,00	0,00	511.139,64	440.527,22	34.473,73	0,00	475.000,95	70.612,42	36.138,69
Total Immobilisations corporelles	2.220.082,78	23.271,12	47.431,64	2.195.922,26	2.054.290,25	76.141,92	47.431,64	2.083.000,53	165.792,53	112.921,73
Total Immobilisations	2.871.737,74	34.142,66	97.109,69	2.808.770,71	2.691.589,42	88.047,75	97.109,69	2.682.527,48	180.148,32	126.243,23

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

Note 4 - Dotations en capital

Conformément à la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

Note 5 - Autres créances / Subventions d'investissements

Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public Fonds Belval, le Ministère des Travaux Public a préfinancé certains équipements qui après la création officielle de l'établissement public ont été intégrés dans l'actif de celui-ci.

Le montant total de ces préfinancements/subventions s'élève à EUR 269.105,69 et est amorti selon un rythme identique à la durée d'amortissement comptable desdits équipements.

Au cours de l'exercice 2011, la dernière quote-part reprise en résultat et enregistrée en Autres produits d'exploitation est d'EUR 5.809,26.

Note 6 - Autres créances / Contributions financières Feder sur projets

Au 31 décembre 2011 les autres créances et les contributions financières FEDER sur projets se décomposent comme suit :

Nom du projet	Montant total des contributions financières	Montant reçu	Reste à recevoir
Sécurisation des hauts fourneaux	990.437,68	990.437,68	0,00
Incubateur	1.990.106,53	862.836,13	1.127.270,40
Biotechnologie	2.667.000,00	0,00	2.667.000,00
Total	5.647.544,21	1.853.273,81	3.794.270,40

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un centre national de la culture industrielle et d'un pavillon d'information SKIP sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total de EUR 990.437,68.

L'intégralité de cette aide a été reçue au cours des exercices précédents. Dans le cadre du projet de la réalisation d'un Incubateur sur le site des hauts fourneaux, le Fonds Belval a signé deux conventions avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur pour l'obtention des aides du programme FEDER Objectif 2 pour un montant total d'EUR 1.990.106,53.

Au cours des exercices 2009 à 2011, le montant versé relatif à ces conventions est d'EUR 862.836,13. Le montant restant à recevoir d'EUR 1.127.270,40 est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an ».

Dans le cadre de la construction du bâtiment pour la Biotechnologie, une nouvelle convention FEDER objectif 2 a été signée pour un montant total d'EUR 2.667.000,00. Le montant à recevoir est présenté à l'actif du Bilan parmi les postes « autres créances d'une durée résiduelle supérieure à un an » pour un montant d'EUR 1.086.072,96, respectivement « autres créances d'une durée résiduelle inférieure à un an » pour un montant d'EUR 1.580.927,04.

Note 7 – Projets en cours

Le montant des dépenses réalisées sur les projets en cours s'élevait à EUR 250.875.675 (2010 : EUR 162.909.761) au 31 décembre 2011. Le détail par projet, est le suivant :

En EUR	Montant de la loi adapté à l'indice	Dépenses réalisées	Montant emprunté au 31 décembre 2011 (2)
Sécurisation des hauts fourneaux (anciennement Centre National de la culture industrielle sur le site des hauts-fourneaux)	15.819.373	15.308.561	14.245.245
Mise en valeur des hauts fourneaux	27.769.869	8.729.859	7.276.605
Centre de musiques amplifiées	31.829.145	31.687.961	31.680.740
Nouvelles archives nationales		3.240.201	
Incubateur	14.108.615	9.478.225	7.963.271
Bâtiment administratif I	61.063.277	17.880.539	16.227.568
Lycée technique	120.198.965	91.785.208	89.346.828
Maison du Savoir (Centre de conférences)	144.789.691	43.757.400	41.324.352
Maison des Sciences humaines	70.983.568	11.571.721	11.443.795
Bibliothèque universitaire	62.036.326	1.414.961	5.001
Maison du Nombre	86.442.058	3.134.011	5.001
Maison de l'Ingénierie	39.457.014	829.935	
Maison de l'Innovation		496.480	
Maison de l'Ingénierie		1.655.427	
Aménagement urbain	60.775.526	1.274.314	1.468.126
Laboratoires ailes nord et sud (anciennement Maison de Vie et Maison des Matériaux)		240.218	
Biologie Verte - La maison de l'environnement		188.093	
Matériaux recherche		200.887	
Biologie Verte - Sciences biologiques (anciennement Maison de l'environnement II)		7.624.527	
Biotechnologie		241.035	
Travaux pratiques ingénieurs - Ateliers		5.329	
Laboratoires - ateliers - essais matériaux (anciennement Halle d'essais - laboratoire)		130.783	
Autres		123.368	
Urbanisme - pré-études générales - (1)			
Sous-total	735.273.427	250.999.043	220.986.532
Correction de valeur sur le projet urbanisme (1)		-123.368	7.952.158
Emprunts pour le financement des études préliminaires			4.292.119
Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat Luxembourgeois (Note 8)			
Montants indiqués au bilan		250.875.675	

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés.

(2) Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Au terme de l'exercice 2010 cette correction de valeur s'élevait à EUR 308.631. Suite à une affectation d'un montant d'EUR 383.887 sur un projet en cours une reprise de la correction de valeur à hauteur de EUR 185.263,28 s'est avérée nécessaire au cours de l'exercice 2011.

Montants empruntés au 31.12.2011 pour les projets pour lesquels une loi a été votée.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

Note 8 - Provision pour risques et charges

Au cours des exercices 2006 et 2008, le Fonds Belval a été confronté à des litiges dans le cadre de la réalisation de ses projets pour un montant d'EUR 3.763.150,58 (2010 : EUR 3.763.150,58). Le Conseil d'Administration juge que les informations à sa disposition sont à ce jour insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les conséquences de ces litiges. Il estime qu'une comptabilisation d'une provision est injustifiée au moment de l'arrêté des comptes de l'année 2011.

Note 9 - Préfinancement de l'Etat Luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de EUR 4.292.119,45 (2010 : EUR 4.292.119,45) de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval.

Note 10 - Avance de fonds recue

En 2009, le Fonds Belval a conclu une convention avec l'Université du Luxembourg (conformément à l'article 2 de la Loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval) pour la construction du bâtiment de Biotechnologie pour un montant total d'EUR 7.760.000,00 (2010 : EUR 7.760.000,00). La somme de EUR 7.760.000,00 (2010 : EUR 6.800.000) a été reçue en avance de fonds pour ce projet.

Note 11 - Dettes envers des établissements de crédits

Conformément à l'article 3 de la Loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

De plus, plusieurs lignes de crédit garanties par l'Etat pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 12 - Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties, celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

Note 13 - Budget de fonctionnement alloué

Un budget de fonctionnement d'EUR 2.750.000 (2010 : EUR 2.600.000) a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Note 14 - Frais de personnel

Au 31 décembre 2011, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 27 personnes (26 au 31 décembre 2010).

Note 15 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation correspondent aux rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration.

Note 16 – Produits exceptionnels

Au 31 décembre 2011, les produits exceptionnels sont principalement constitués de remboursements de la mutualité des employeurs au titre des exercices 2009 et 2010.

Note 17 - Engagements financiers

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2011 à EUR 395.231.615 (2010 : EUR 318.879.275) y inclus un montant de EUR 250.999.043 (2010 : EUR 163.218.392) relatif à des dépenses réalisées au 31 décembre 2011 et activées en tant que projets en cours, tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public

ANNEXE
31 décembre 2011

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à EUR 606.466.000 (2010 : EUR 467.977.129) au 31 décembre 2011. Le montant utilisé au 31 décembre 2011 s'élève à EUR 220.986.532 (2010 : EUR 136.955.327).

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de EUR 26.647.000 (2010 : EUR 26.647.000). Le montant d'EUR 7.952.158 (2010 : EUR 7.284.750) est utilisé au 31 décembre 2011.

